



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-12-2025 /

Dossier complet le : 06-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011033/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du poste de transformation électrique d'Aubigne-sur-Layon (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS

Raison sociale

ENEDIS

N° SIRET

44460844203723

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

MIRY

Prénom(s)

Celine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'extension du poste de transformation électrique 90 000/20 000 V d'Aubigne-sur-Layon sur une surface supplémentaire de 947 m². Les travaux suivants seront réalisés : - Ajout d'un transformateur de puissance 90 000 / 20 000 V de 36 MVA de type ONAN, avec grille HTA et 3 murs pare-feu, - Extension du jeu de barres HTB, - Déplacement de la partie sud de la clôture existante pour extension de l'emprise du poste sur 947 m² supplémentaires, - Rehabilitation/extension des pistes lourdes et légères. Ce projet engendre également des travaux de renouvellement et de sécurisation des équipements existants : - Extension du bâtiment maçonnerie pour l'ajout d'une demi-rame, - Ajout d'une fosse déportée, - Adaptation et normalisation des grilles HTA existantes, - Ajout d'un mur pare-feu latéral sur un transformateur existant, - Ajout d'un poste à couloir de manœuvre type 2i+P et modernisation du contrôle-commande.

4.2 Objectifs du projet

A date, le poste d'Aubigne-sur-Layon compte deux transformateurs de puissance de 36 MVA chacun. L'ajout d'un 3ème transformateur de 36 MVA s'avère nécessaire pour répondre aux futures offres de raccordement sur le poste. Les travaux d'extension du poste source d'Aubigne-sur-Layon, située dans le département du Maine-et-Loire (49), entrent dans le cadre du deuxième S3REnR Pays de la Loire. Ils ont pour finalité de traduire la volonté politique de développer les EnR, et donc, d'augmenter les capacités d'injection d'électricité relatives aux projets de production d'énergie renouvelable, par l'ajout de ce 3ème transformateur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une première phase de travaux débutera au 3ème trimestre 2026 et consistera en la réalisation des travaux de cloture, de terrassement, de génie civil et en l'extension du bâtiment. Elle devrait s'achever en fin d'année 2026. Les premiers travaux de génie électrique seront lancés au 1er trimestre 2027, dans l'attente de la livraison du nouveau transformateur, prévue en mars 2027. Le 2ème trimestre 2027 sera consacré à la suite des travaux de génie électrique, la mise en service du nouveau transformateur en fin de période, ainsi qu'à la phase finitions/essais. Enfin, les travaux de normalisation d'équipements existants ou encore la construction de la fosse déportée interviendront en fin de chantier, jusque début 2028.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

phase d'exploitation, le poste source sera contrôlé à distance et ne nécessitera pas la présence de personnel en continu. Seuls les actes de maintenance occasionnels nécessiteront l'intervention sur site du personnel. Le mode de fonctionnement du futur site sera donc identique à celui du poste dans sa configuration actuelle, avec les mêmes fréquences de maintenance et d'entretien. Les installations électriques du poste source sont délimitées par une clôture principalement en palplanches. L'accès au poste est uniquement réservé aux seules personnes dûment formées aux risques électriques et dûment habilitées. Des pictogrammes rappelant le danger électrique sont apposés sur le pourtour de la clôture. Ces éléments resteront les mêmes dans le cadre de l'extension du poste source. Aucun ouvrage du poste source ne contient de PolyChloroBiphényles (PCB). Cependant, afin d'éviter tout risque de pollution du sol et du milieu, une fosse déportée (dispositif enterré de récupération d'huile, en cas de fuite éventuelle au niveau des transformateurs) sera aménagée dans l'enceinte du poste source.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire sera déposée à la mairie de d'Aubigné-sur-Layon. Elle sera instruite par les services de la Direction Départementale des Territoires du Maine et Loire (DDT 49).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie actuelle du poste source Extension envisagée du poste source (sur la parcelle propriété d'Enedis) Emprise totale du poste source après extension	(2595, m2) (947, m2) (3542, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Aubigne-sur-Layon, approuvé en juin 2013. Le projet est soumis au zonage agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I 520004478 Pelouses xerophiles calcaires de Martigne-Briand. Cette ZNIEFF se trouve a 2 km au nord-ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le secteur de projet se trouve dans le Maine-et-Loire.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'Arrete Prefectoral de Protection de Biotope (APPB) le plus proche se trouve a plus de 20 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune ne se trouve ni sur le littoral, ni le long d'un estuaire.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La protection de type parc ou reserve la plus proche est le Parc Naturel Regional Loire Anjou Touraine. Il se trouve a environ 5 km a l'est du secteur de projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Aucune infrastructure lineaire de transport soumise a PPBE n'est presente sur le territoire communal.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Un Site Patrimonial Remarquable (SPR) est present sur la commune d'Aubigne-sur-Layon. Le site de projet se trouve a 200 m au sud de ce SPR. Un perimetre de protection des abords des monuments historiques se trouve egalement a 300 m au nord du secteur de projet. Ce perimetre est lie au chateau d'Aubigne et a l'Eglise Saint Denis respectivement inscrit et classée aux MH
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le secteur de projet se trouve en dehors des zones de prelocalisation des zones humides 2023. Lors des inventaires realises le 12/12/2024, aucune zone humide n'est presente sur l'aire d'etude immediate de la zone d'implantation du projet selon l'arrete du 24 juin 2008, modifie par l'arrete du 1er octobre 2009 au titre des criteres « vegetation » et « sol ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Aubigne-sur-Layon n'est pas couverte par un PPRN. La commune d'Aubigne-sur-Layon n'est pas couverte par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le secteur de projet n'est pas concerne par un site ou des sols pollues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune d'Aubigne-sur-Layon ne fait pas partie d'une Zone de Repartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de protection rapproche le plus proche se trouve sur la commune de Montreuil-Bellay a plus de 20 km du secteur de projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le village de Faveraye-Machelles a environ 5 km au nord-ouest du secteur de projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR5200622 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes à 13 km à l'ouest du secteur de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 20 km autour de la zone d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'extension d'un poste de transformation électrique n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau, que ce soit dans les eaux souterraines ou dans les eaux superficielles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ou modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de terrassement seront nécessaires préalablement à la réalisation du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de génie civil, notamment pour les pistes et plateformes, nécessiteront l'ajout de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les caractéristiques du sous-sol ne permettent pas leur utilisation pour les travaux de génie civil.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne genere aucun besoin supplementaire en ressource en eau, ni en assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un pre-diagnostic ecologique a ete mene au sein et aux abords du poste source en decembre 2024. Les travaux d'extension du poste source prennent place sur une prairie mesophile en friche et des cultures. Ces travaux entraineront une destruction des especes presentes sur le site. Toutefois, cette prairie presente un faible enjeu ecologique. Le secteur de projet ne se trouve pas au
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet se trouve a l'ecart des sites Natura 2000. Le plus proche est le site Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes a 12 km au nord-ouest du secteur de projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prend place sur une prairie en friche et de parcelle cultivee pour du fourrage. Il entraine une consommation limitee, soit de 947 m² d'espaces, identifies au PLU comme espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur de projet est soumis aux aleas suivants : - Retrait gonflement des argiles faible - Alea d'effondrement des cavites - Alea sismique modere
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Neanmoins, les installations electriques sont sources de rayonnement magnetique, tres nettement inferieur a la valeur reglementaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet d'extension du poste électrique n'engendrera pas de trafic supplémentaire au regard de l'existant. Seule la phase travaux pourra engendrer une augmentation du trafic (circulation des engins de chantier sur les axes routiers). Cette augmentation sera temporaire et ne sera pas de nature à dégrader fortement les conditions de trafic locales.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase temporaire de travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. En phase exploitation, le poste respectera la réglementation en vigueur vérifiée par étude acoustique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, certaines opérations de chantier (compactage, fondations,...) peuvent générer ponctuellement des vibrations aux abords immédiats du site et des engins. Elles seront limitées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par celles-ci. En outre, le poste ne sera pas éclairé de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les engins seront sources d'émissions de poussières et de gaz à effet de serre, mais celles-ci seront peu perceptibles et temporaires. Aucun rejet n'est à prévoir en phase exploitation.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'extension du poste entraîne une augmentation de l'imperméabilisation des sols (extension des pistes et d'un bâtiment) et donc des rejets d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ce rejet d'eaux pluviales se fera dans le fosse présent au nord-est du poste, après passage dans une fosse déportée (ouvrage spécifiquement dédié à la gestion du risque de pollution).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de rejets supplémentaires par rapport au poste existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les travaux vont engendrer la production de déchets habituels de chantier, notamment en lien avec les opérations de déblais. Tous les déchets issus du chantier seront récupérés et éliminés vers des filières adaptées. Ils ne représentent pas des déchets dangereux. En phase d'exploitation, le poste de transformation électrique ne générera aucun déchet dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine alentour.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aux vues des surfaces concernées (947 m ²), le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet soumis à l'avis de l'autorité environnementale n'a été réalisé durant les 3 dernières années à moins de 5 km de l'aire d'étude. Le projet d'extension de poste n'aura donc pas d'effets cumulés avec d'autres projets d'aménagement du territoire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La localisation du projet en Maine-et-Loire ne pourra en aucun cas engendrer d'effet de nature transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'imperméabilisation des sols a été fortement limitée du fait qu'elle a été strictement réalisée au droit des bâtiments, des équipements, de la fosse déportée et des pistes en béton pour le passage des engins. Le reste des surfaces est soit conservé en espaces végétalisés, soit rendu perméable avec l'usage de grave drainante (concerne la plateforme du poste hors pistes en béton). Un bac de récupération est prévu sous chaque transformateur et sera raccordé à une fosse déportée étanche à cloison siphon pour la séparation huile/eau, pour garantir l'absence de rejet d'hydrocarbures dans le milieu naturel. Les travaux débuteront en dehors des périodes sensibles de la faune, au vu des milieux présents, les travaux débuteront entre octobre et mi-février pour limiter les impacts sur l'avifaune pouvant nicher au niveau des prairies et de la parcelle agricole. Une isolation des équipements électriques extérieurs sera mise en place pour protéger l'avifaune. Une étude acoustique après travaux sera réalisée pour vérifier la conformité à la réglementation en vigueur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des caractéristiques du projet et de son insertion dans l'environnement a permis d'identifier des incidences, notamment en matière de ressource en eau, d'habitat, de faune et de flore, ainsi que de paysage. Toutefois, ces effets restent localisés et peuvent être atténués par les mesures prévues, telles que l'adaptation des dispositifs de gestion des eaux pluviales et l'adaptation du calendrier de travaux. En l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement, la réalisation d'une étude d'impact relative au projet d'extension du poste d'Aubigne-sur-Layon ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MIRY

Prénom Celine

Qualité du signataire MOAD Postes sources Ouest

À Orvault

Fait le 22-12-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)